

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-165

Attribution du marché 24-102 Travaux de renforcement du PR Acacias et construction du BT à Chaumes-en-Retz (secteur Arthon-en-Retz)

Lot 1 : Réseau de refoulement PR Acacias

Lot 2 : Fiabilisation PR Acacias et construction du bassin tampon

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des prestations de travaux de renforcement du PR Acacias et construction du BT à Chaumes-en-Retz (secteur Arthon-en-Retz),

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 14/02/2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

Lots 1 et 2 : LTP ENVIRONNEMENT (44680 SAINT-HILAIRE DE CHALEONS)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 531 086,00 €HT soit 637 303,20 €TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif pour le lot n°1 et de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour le lot n°2), décomposé suivant (lots) :

Lot 1 : 268 936,00 €HT soit 322 723,20 €TTC

Offre de base : 255 436,00 €HT soit 306 523,20 €TTC

PSE 1 : 5 500,00 €HT soit 6 600,00 €TTC

PSE 2 : 8 000,00 €HT soit 9 600,00 €TTC

Lot 2 : 262 150,00 €HT soit 314 580,00 €TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 avril 2024

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240405-9-AU

Acte mis en ligne le 12-04-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 05-04-2024

Publication le : 05-04-2024

**Pour le Président,
Jean-Michel BRARD**

**Par déléation,
Le vice-président
Gérard ALLAIN**



2/2